

# La responsabilité des informaticiens

Comment la responsabilité d'un informaticien peut-elle être engagée en cas de problème lié à un logiciel ou un système d'IA qu'il a développé ? Dans quelles conditions les lignes de code ou les algorithmes qu'il a conçus sont-ils susceptibles d'engager sa responsabilité devant un tribunal ?

Ce tutoriel, conçu par des juristes dans le cadre de la PFIA, s'adresse spécifiquement aux informaticiens et a pour objectif de répondre à ces questions. Le droit engage la responsabilité de différents acteurs parfois par des mécanismes inconnus des informaticiens pouvant paraître contre-intuitifs.

La responsabilité des informations peut être engagée du fait de la commission d'une faute. Toutefois, il existe des mécanismes juridiques permettant d'engager la responsabilité d'un acteur même sans faute. Le cadre juridique et les appréciations des magistrats s'intéressent aux notions de risque, de diligence, de défectuosité...

Le tutoriel proposé se déroulerait de la manière suivante :

- Principes de responsabilité : responsabilité contractuelle et délictuelle ; Dommage, faute et responsabilité
- La conception des systèmes : propriété des données et liberté d'inspiration
- L'entraînement des modèles apprenants : Bonnes pratiques et sécurisation du processus
- Devoir de vigilance et chaîne de valeur des systèmes d'IA
- Utilisation conforme et responsabilité des déployeurs des systèmes d'IA
- Les produits défectueux et l'hallucination
- Explicabilité, traçabilité des systèmes et responsabilité

L'objectif principal de ce tutoriel est de réunir les informaticiens, les juristes, et tous les autres acteurs qui participent à la fabrication des systèmes d'IA afin d'étudier ensemble les enjeux juridiques liés à la responsabilité. Il s'agira d'analyser les différentes étapes de la création d'un système d'IA, depuis la conception du code jusqu'à sa mise en œuvre, pour comprendre où et comment la responsabilité peut être engagée à chaque phase. À cet égard, nous chercherons à offrir des outils pratiques aux informaticiens.

Les échanges entre informaticiens et juristes permettront d'identifier les points de convergence dans les pratiques des deux domaines, ainsi que les domaines d'incertitude ou de risque juridique. Le tutoriel s'efforcera aussi d'étudier les aspects pratiques de la responsabilité : est-ce la responsabilité de l'informaticien qui est engagé en cas de dysfonctionnement ? Ou bien celle de l'entreprise qui l'a employé ? Ou encore des prestataires externes qui interviennent dans la chaîne de production ?